Projet MedAPN Sud

Conservation de la biodiversité marine et développement d'un réseau des AMPCs en Méditerranée

Site Pilote Tunisie :
Création de l'Aire marine et côtière protégée Cap Négro-Cap Serrat

Rapport de l'Atelier de formation et d'information sur la pêche durable et responsable dans les Aires Marines Protégées et Côtières au nord de la Tunisie

Bizerte, le 16 & 17 février 2012

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Objectif de l'Atelier

Cet atelier a été organisé dans le cadre du Projet "*Partenariat Stratégique pour les grands écosystèmes marins de la Méditerranée* " dans sa composante MedAPN Sud relative au "Site Pilote Tunisie : Création de l'Aire marine et côtière protégée Cap Négro-Cap Serrat". Il vise à informer les cadres et techniciens travaillant dans le secteur de la pêche et ceux travaillant sur la conservation des sites marins sur la relation entre la pêche et les aires marines protégées. Il s'agit de discuter du concept et des principes de la pêche durable et du rôle des aires marines protégées dans la gestion des ressources marines. Il s'agit aussi d'aborder les interactions entre les objectifs de l'exploitation halieutique et ceux des aires marines protégées. Dans le cadre de cette vision les objectifs de l'atelier étaient fixés comme suit :

- Reconnaitre et définir la pêche durable et responsable dans les aires marines protégées et côtières en Tunisie
- Sensibilisation des décideurs et techniciens vers une approche participative à la gestion de la pêche pour la sauvegarde des ressources.
- Développement des capacités et appui à la mise en œuvre des techniques de pêche durable
- Consolider la communication entre les décideurs, les techniciens, les scientifiques et les ONGs

Organisation et participation

L'atelier a été par l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et le WWF Programme Méditerranée - Bureau de Tunis en collaboration avec la Direction Générale de la pêche et de l'Aquaculture et l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale. Il a eu lieu à l'hôtel Résidance Nour à Bizerte avec la participation de cinquante participants représentant les principaux organismes nationaux et régionaux en charge de la gestion de la pêche et des aires protégées marines en Tunisie (la liste des participants est présentée en annexe à ce rapport) . Ainsi l'administration des pêche, la garde marine nationale, la marine nationale, la recherche halieutique, les autorités responsables des ports de pêche et des ONG étaient représentées lors de cette atelier qui a été organisé sous forme de séances de débats, chacune constituée par une ou plusieurs présentation introductive suivi d'un débat à travers duquel les participants se sont échangé les avis et expérience. L'atelier s'est déroulé selon le programme ci-après.

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Programme de l'Atelier

Facilitateurs de l'Atelier :

Mr Chedly Rais – OKIANOS - ***chedly.rais@okianos.org***
Mr Sami Dhouib - WWF MedPo Bureau de Tunis - ***sdhouib@wwftunis.org***

Première journée le 16 février 2012:

Allocution de bienvenue et discours des représentants de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral, le représentant de la Direction Générale de la Pêche, le Coordinateur du WWF en Afrique du Nord et le président de l'ATDEPA

Historique de la pêche en méditerranée – *Mr Chedly Rais - OKIANOS*

Présentation introductive **:** Les aires protégées marines et la pêche - Les AMP entre protection et gestion : cas de l'Aire Protégée Marine et Côtière de l'archipel de la Galite - *Mr Anis Zarrouk – APAL*

Débat

Présentation introductive **:** Les mesures de gestion pour une pêche durable en Tunisie – *Mr Naoufel Hadad - DGPA*

Débat

Présentation introductive **:** Les mesures de gestion pour une pêche durable en méditerranée – *Mr Yassine Skandrani – ISPA Bizerte*

Débat

Présentation introductive **:** Aspects législatifs et réglementaires : Loi des Aires Protégées Marines et Côtières – *Mme Leila Ben Abdeladhim – APAL*

Débat

Deuxième journée le 17 février 2012

Présentation introductive **:** Elaboration d'un plan de pêche durable - Cas de gestion de pêche de langouste rouge en Tunisie - *Mr Adel Gaamour – INSTM*

Débat

Présentation introductive **:** La gestion éco-systémique de la pêche – *M Ghofrane Trabelsi – WWF MedPo Bureau de Tunis*

Débat

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Table ronde sur les objectifs et le programme des ateliers sur la pêche durable pour les pécheurs de Tabarka, Sidi Mecheg et Bizerte

Mr Chedly Rais – OKIANOS **et** *Mr Sami Dhouib - WWF MedPo Bureau de Tunis*

Présentation introductive : L'approche participative à la gestion de la pêche dans les aires marines protégées – *Melle Marina Gomei - WWF MedPo à Rome*

Compte rendu des séances de l'atelier

Séance introductive " Historique de la pêche en Méditerranée"

Cette séance a été consacrée à rappeler l'historique de l'évolution de la pêche sur le plan des techniques et pratiques de pêche ainsi que sur le plan des tendances en matière d'approche de gestion et de rendement de cette activité.
La présentation introductive a rappelé que la Méditerranée s'est toujours caractérisée par la coexistence de plusieurs types de pêche pratiqués à des échelles très différentes et avec une grande diversité d'engins, de techniques et de pratiques de pêche. Cette coexistence est à l'origine de tensions, voire dans certains cas, de conflits d'usage et de partage de la ressource et des zones de pêche. De nos jours, les tensions les plus marquées sont entre la pêche artisanale et la pêche dite hauturière ou industrielle. Il y a lieu cependant de remarquer que la pêche industrielle méditerranéenne reste, même de nos jours, plutôt modeste notamment pour ce qui est du chalutage. En effet si le chalutage constitue l'essentiel de la pêche industrielle dans d'autres régions du monde avec des unités de très grandes dimensions et des pratiques basées souvent sur le traitement du poisson à bord, en Méditerranée, le chalutage est pratiqué avec des unités de taille moyenne conçues pour une autonomie de quelques jours en mer. Il faut dire que la pêche méditerranéenne s'est aussi adaptée aux habitudes des populations méditerranéennes qui sont plus habituées à consommer le poisson frais. Il existe toutefois en Méditerranée deux types de pêche qui s'apparentent clairement à la pêche industrielle, notamment du point de vue de la taille des bateaux et des engins de pêche : il s'agit de la pêche à la seine tournante pour le thon et des filets pélagiques dérivants. Ces derniers, malgré leur interdiction dans plusieurs pays, continuent encore à opérer en Méditerranée.

Sur le plan des approches de gestion, nous assistons à une évolution en Méditerranée avec une tendance de plus en plus claire vers une gestion plus régionale de la pêche. Au nord de la Méditerranée, la pêche est soumise à la politique commune des pêches instaurée dans le cadre de l'Union européenne. Nous assistons également à un rôle de plus important de la Commission des pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui intervient pour le moment notamment dans la réglementation de la pêche et dans la mise en place de système de suivi des pêcheries. Il est fort probable que la CGPM interviendra bientôt dans la limitation de l'effort de pêche et même dans la mise en place de quotas pour certaines espèces, comme c'est déjà le cas pour quelques espèces de grands pélagiques pour lesquelles des quotas sont

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

instaurés par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) et dont les décisions sont souvent entérinées par la CGPM.

L'aquaculture marine n'a jamais connu un développement important en Méditerranée, avec toutefois des différences importantes d'un pays à un autre. Elle reste handicapée par le manque de diversification des espèces et par une dépendance totale de la pêche pour ce qui est de l'alimentation des poissons en élevage. Pour certaines espèces, elle est aussi dépendante de la pêche, qui reste sa seule source de juvéniles.

La relation entre la pêche et les aires marines protégées est plutôt faible en Méditerranée. En effet dans la plupart des pays, les pêcheurs ne considèrent pas les AMP comme un outil de gestion des pêches qui peut leur apporter un plus. Les cas d'oppositions des pêcheurs à la création d'AMP sont nombreux, mais il ya aussi des exemples où les AMP ont contribué à l'amélioration du revenu du pêcheur.

Lors des débats qui ont suivi cette présentation introductive, les participants ont comparé les tendances observées pour la pêche au niveau méditerranéen avec l'évolution de ce secteur en Tunisie. Ils ont notamment remarqué que la Tunisie se distingue d'une dépendance particulaire de sa population des ressources halieutiques et que les tendances de déclin des stocks de pêche observé en Méditerranée se confirment pour la Tunisie au niveau des stocks benthiques. Ceci veut dire que des marges de développement sont encore possibles pour la Tunisie pour ce qui est des stocks pélagiques.

Séance sur Les aires protégées marines et la pêche

Cette séance a traité, à travers l'exemple de la Galite, de la question de la gestion des aires marine protégées. La présentation introductive a montré les actions réalisées au niveau de l'Archipel de la Galite.
Un Aire Protégée Marine et Côtière (APMC) est espace naturel qui renferme un certain nombre de particularités, que ce soit naturelles, historiques, culturelles, sociales… qui font de ce site un milieu exceptionnel nécessitant une protection et une valorisation adaptées. La délimitation géographique d'une APMC doit impérativement inclure (et en aucun exclure) toute partie intervenant directement ou indirectement sur le site et notamment le secteur de la pêche.

Depuis 2006, l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral se charge de la mise en place de l'Aire Protégée Marine et Côtière de l'Archipel de la Galite. Une foule d'activités, de mesures et d'infrastructures ont été réalisées sur site en veillant les adapter et les ajuster aux mieux aux besoins du site.

L'installation d'une unité de Gestion sur l'île de la Galite a permis aux gestionnaires de partager une partie du quotidien des pêcheurs qui fréquentent l'archipel et d'être plus à l'écoute de leurs problématiques. Cela a fortement aidé à forger un dialogue constructif avec la communauté des pêcheurs et de les sensibiliser aux effets positifs que l'APAMC peut leur

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

apporter à long terme en jouant le rôle de vivier et de « Garde manger » pour les poissons qu'ils pêchent aux alentours.

En effet, la pêche étant totalement proscrite sur un rayon d'1.5 mile marin autour de l'archipel, il était très utile d'observer le comportement des pêcheurs vis-à-vis de cette interdiction d'une part et de collecter leur avis sur cette dernière d'autre part.

La première constations est l'existence d'une pêche illicite à l'archipel dont les effets ont malheureusement été directement observés lors des différentes prospections et études sous-marines. Le comportement craintif des poissons, l'absence d'individus de taille commerciale et la présence de filets fantômes sont les meilleurs implacables de l'impact de l'activité illicite pratiqué par certain pêcheurs dans les eaux de l'archipel.

Par ailleurs, les ecogardes de l'APMC ont noté quotidiennement pendant 2 ans les positions de mouillage de toutes les embarcations fréquentant l'archipel. Ce travail a permis d'installer deux zones de mouillages distinctes : une pour les plaisanciers et une autre pour les pêcheurs. Cette action vise la limitation du mouillage anarchique d'une part et de faciliter le contrôle de l'introduction d'espèces exotiques d'autre part.

Aujourd'hui, l'APAL ne dispose pas encore du cadre législatif lui permettant d'intervenir directement dans la gestion de l'activité de la pêche à l'Archipel. Cependant elle s'est efforcée depuis son installation à la Galite d'optimiser les apports de sa recherche scientifique en termes de suivi, de connaissance et surtout d'aide à la décision notamment concernant le rapport entre l'activité de la pêche et l'APMC.

Les débats qui ont eu lieu dans le cadre de cette séance ont montré que les responsables régionaux de la pêche ne sont pas tout à fait au courant des mesures prises et/o programmées concernant la gestion de la Galite. Il a été rappelé que l'APAL à toujours impliqué les autorités de la pêche notamment celle du Gouvernorat de Bizerte. Une partie des débats a été consacré à la question de l'autorisation de pêcher au niveau de la zone protégée de l'Archipel de la Galite. Il a été en effet remarqué que lors de saisons de pêche de certaine espèces, les pêcheurs insistent à pratiquer la pêche dans les eaux proches de la Galite en utilisant des engins pélagiques. Les participants avaient des avis différents sur la question, et ce à cause des dégâts que peuvent occasionner des engins pélagiques ayant une chute de filet importante et qui peuvent donc toucher le fond et occasionner des dommages aux peuplements du fond de la mer.

Séance sur les mesures de gestion pour une pêche durable en Tunisie

Cette séance a traité des mesures réglementaires mises en place en Tunisie en matière de gestion de la pêche. Il a été indiqué lors de La présentation introductive que la gestion des pêcheries, la réglementation est un des outils de régulation de l'effort qu'exercent les unités de pêche sur les ressources halieutiques.
Cette réglementation organise tous les aspects de l'exercice de la pêche dont notamment la gestion de l'accès aux espaces maritimes pour exploiter les ressources vivantes.

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Les lois et les règlements sur la pêche adoptés par l'Etat tunisien visent essentiellement les aspects suivants :

- le régime juridique relatif aux espaces maritimes (eaux territoriales, eaux intérieurs, zone de pêche réservée …),
- le régime juridique d'accès aux ressources,
- la gestion de l'effort de pêche à travers les mesures techniques d'aménagement. Ces mesures peuvent être subdivisées en deux grandes catégories :
    - les mesures ayant un effet direct sur l'effort de pêche
    - et les mesures ayant un effet indirect sur celui-ci.

Les mesures directes visent à modifier l'effort de pêche exercé sur les ressources halieutiques se trouvant dans les eaux sous juridiction nationale. Elles comprennent :

- limitation du nombre d'autorisations de pêche pouvant être émises dans une zone déterminée,
- suspension temporaire des activités de pêche (repos biologique, campagnes de pêche),
- instauration de systèmes de quotas de pêche (détermination de volumes admissibles de capture par espèces ou groupe d'espèces) cas du thon rouge,
- contrôle de la construction et de l'importation de nouvelles unités de pêche,

Les mesures indirectes sur l'effort de pêche peuvent être réalisées à travers:

- la réglementation des caractéristiques des navires et des engins de pêche (liste des engins autorisés et ceux prohibés),
- le zonage des activités de pêche (différentes zones selon le mode de pêche)
- l'établissement de réserves marines (zones de protection des ressources halieutiques – frayères et zone de repeuplement)
- la réglementation de la taille minimale de capture des principales espèces marchandes,
- L'interdiction de la pêche des espèces protégées.

Mais la pratique d'une pêche durable passe aussi par la responsabilisation de l'ensemble des acteurs que sont les Etats, les Organisations gouvernementales et non gouvernementales, les pêcheurs, les scientifiques. Le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO (article 6) stipule leurs participations effectives au plan d'aménagement des pêcheries.

Reconnaissant que l'usage de la mer n'est pas limité aux pêcheurs, il est recommandé de recueillir des renseignements sur la contribution de la majorité des activités humaines au développement durable. La majorité des pays sont convenues d'élaborer et faire connaître des indicateurs du développement durable. Les indicateurs devraient offrir un moyen pratique et rentable de:

a) suivre les progrès accomplis vers un développement durable;
b) prévoir les problèmes éventuels ou mettre en garde;
c) tirer des enseignements de la comparaison des performances dans les diverses pêcheries;

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

d) et promouvoir des politiques visant à accélérer les progrès ou éviter les problèmes.

Les indicateurs devraient refléter l'état du système par référence aux buts et objectifs de la société. Le développement durable est un but général qui est applicable aux pêches et les pêches sont l'une des nombreuses activités qui y contribuent.

Un long débats a suivi la présentation introductive et a concerné notamment la question de l'application de la réglementation. De l'avis de tous les intervenants, le principal défaut de la réglementation tunisienne réside dans le manque de moyens pour son application, surtout pour ce qui est du contrôle des engins de pêche, des zones de pêche et des tailles minimales de captures. Il a été remarqué que le contrôle par les services concernés souffre de la non disponibilité de moyens d'intervention efficaces et que l'application de la réglementation par la justice n'est pas toujours au niveau des attentes.

Séances sur les mesures de gestion pour une pêche durable en méditerranée

L'objectif de cette séance était de passer en revue les principaux accords mutililatéreaux ayant un lien avec la pêche dans la région méditerranéenne et les mesures qui découlent de ces accords et de leur application en Méditerranée. Lors de la présentation introductive de cette séance, ont été rappelées les dispositions en vigueur relatives à la protection des ressources halieutiques méditerranéennes, aux aires marines protégées, des outils de gestion (permis de pêche, totaux admissibles de captures,…) et des mesures techniques pour l'amélioration de la sélectivité de l'engin (maillage, conception, caractéristiques des alèzes, etc.). La présentation s'est notamment basée sur les textes juridiques figurant dans le Journal officiel de l'Union européenne concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée. Elle s'est également basée sur les principales décisions prises dans le cadre de la CGPM et de la CICTA.

Les débats lors de cette séance ont notamment insisté sur la nécessité de faire participer les acteurs locaux et notamment les administrations locales de la pêche dans l'identification des mesures que la Tunisie doit proposer au niveau méditerranéen et au niveau des instances internationales en matière de pêche. Il a été en effet souligné que les autorités régionales ne sont pas au courant des décisions prises au niveau méditerranéen et qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de circulation de l'information à ce sujet.

Séance sur les Aspects législatifs et réglementaires en matière d'Aires Protégées Marines et Côtières

Cette séance a été consacrée à la Loi tunisienne qui a institué les d'Aires Protégées Marines et Côtières. Lors de la présentation introductive de cette séance il a été indiqué que la conservation de l'équilibre écologique et de la biodiversité des espaces marins et côtiers de la Tunisie constitue un enjeu d'importance nationale, régionale et mondiale et que pour faire face à cet enjeu la Tunisie s'est engagée depuis 1998 dans un programme de création d'aires marines et côtières protégées (AMCP), Ce programme a été renforcé par la promulgation de la loi n°2009-49 du 20 juillet 2009 dont les règles de création et de gestion

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

d'AMCP sont inspirées des normes retenues à l'échelle internationale notamment celles établies par l'UICN. Il a été précisé lors de cette présentation que l'application optimale de cette loi reste tributaire de la parution des textes réglementaires y afférents et de la disponibilité des moyens techniques et financiers pour sa mise en œuvre. Il a été également précisé qu'aucune loi n'est infaillible, et que la conservation de la nature et de la diversité relève principalement de la régulation citoyenne.

Les principaux points évoqués lors des débats de cette séance ont concernés les textes d'application de la loi de 2009. La question du contrôle en mer pour appliquer les dispositions de cette loi a été également évoquée et un débat a eu lieu sur "qui doit faire quoi".

Séance sur la gestion éco-systémique de la pêche

L'objectif de cette séance était de présenter le concept de la gestion la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes (EBFM) ou (EBM). Lors de la présentation introductive a de cette séance, il a été rappelé que cette approche intègre les principes de gestion écosystémique, mais en considérant les frontières écologiques et non seulement politiques. Elle tient aussi compte de la réponse des écosystèmes face aux perturbations environnementales. De plus, l'une de ses principales considérations est de conserver l'intégrité de l'écosystème maritime et côtier, afin d'assurer sa pérennité, dont dépend l'être humain.
L'approche traditionnelle pour la pêche, principalement fondée sur le rendement équilibré maximal qui tend, en priorisant la maximisation de la rentabilité des espèces, à la surpêche, propose de surveiller presque uniquement les réserves de chaque espèce commercialisable en tant que réserves indépendantes. Cependant les espèces sont interdépendantes entre elles et avec l'ensemble de leur écosystème. Ne pas en tenir compte aggrave les impacts déjà important de la surpêche sur la partie de la sécurité alimentaire et de l'économie dépendante des activités de pêches dans le monde.

Le débat de cette séance a été relativement bref ce qui laisse penser que pour les participants il est encore prématuré de s'attarder sur les concepts de gestion éco-systémique de la pêche car cela suppose que des préalables basiques, or ceux-ci font pour le moment défaut en Tunisie. Il a été en effet remarqué par des participants qu'avant de s'attaque à de telles approches, il est nécessaire de mettre en place d'outils fiables de collecte de données statistiques et de moyens assurant un minimum d'efficacité au niveau de l'application de la réglementation.

Table ronde sur les objectifs et le programme des trois ateliers sur la pêche durable pour les pécheurs de Tabarka, Sidi Mecheg et Bizerte

L'objectif de cette table ronde était de débattre de l'organisation des ateliers prévus dans le cadre du projet pour promouvoir auprès des pêcheurs les concepts de pêche durable. Il s'agit de trois ateliers qui seront organisés au niveau local et ciblant la communauté des pêcheurs dans trois principales zones : Tabarka, Sidi Mecheg et Bizerte.

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

La présentation introductive à cette séance a traité de l'intérêt de l'approche participative et des possibilités de son application dans la gestion des pêches au niveau des aires marines protégées (AMP). Il a été indiqué dans cette présentation que les AMP sont reconnues globalement comme un des outils les plus efficaces de la gestion durable de la pêche. Les résultats scientifiques montrent clairement que les restrictions spatiales et temporelles, dans des zones biologiquement et écologiquement importantes, permettent le régénération des stocks exploités, y compris au-delà des limites des AMP.

Pour obtenir ces résultats, il faut que la mise en application des règlements en milieu marin soit efficace. L'expérience montre que la surveillance en mer est très difficile et que les moyens pour la mettre en œuvre ne sont pas toujours suffisants. L'implication, dés le début du processus de planification, de toutes les parties prenantes et surtout des pêcheurs, qui seront touchés par la mise en œuvre de l'AMP, est crucial pour garantir une efficacité de la future AMP. Il est fondamental de prendre en compte leurs points de vue, de leur savoir en vue d'assurer leur adhésion et surtout, leurs participations dans la prise de décisions qui pourraient avoir un impact direct ou indirect sur eux. Plus ces acteurs sont parties prenantes et s'approprient le processus, plus la mise en œuvre de plan gestion aura des chances de réussir à long terme.

Pour illustrer l'application de l'approche participative à la gestion de la pêche dans des AMP, la présentation introductive a traité des leçons tirées pendant les trois premières années du Projet MedPAN Sud, où des plans de gestions ont été développés pour 7 AMP en Croatie, Algérie et Turquie.

Les discussions lors de cette séance ont permit de proposer que trois ateliers distincts soient organisés :

- un atelier à Tabarka pour les pêcheurs de Tabarka, Melloula et Zouaraa
- un atelier à Sidi Mechreg pour les pêcheurs d zones de Sidi Mechreg, Cap Negro et Cap Serrat

Les ateliers doivent être de courte durée s'étalant sur matinée chacun et ne doivent pas comporter beaucoup de présentation scientifique. Les illustrations et les séquences vidéo doivent être privilégiées.

Il a été proposé que des équipes de travail soient constituées pour préparer ces ateliers dont l'animation doit être confiée à des animateurs spécialisés dans l'approche participative épaulé par des spécialistes de la pêche. Les Associations doivent jouer un rôle important dans ces équipes de travail.

L'intérêt de présenter des exemples de réussite d'intégration de la pêche avec les AMP a été souligné lors des discussions. A cet effet il a été proposé d'inviter un représentant d'une AMP méditerranéenne qui a réussi l'intégration de la pêche. Il a été demandé de tenir compte de la question de la langue de communication et certains participants ont suggéré de demander la participation d'un représentant de l'AMP des Bouches de Bonifacio car cette AMP dispose de résultats intéressants dans le travail avec les pêcheurs et qu'il s'agit d'une zone qui présente beaucoup de similitudes avec le nord de la Tunisie notamment sur le plan géomorphologique et des espèces exploitées.

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Pour ce qui est de l'information des pêcheurs et leur invitation à participer à ces ateliers, il a été proposé que des affiches soient préparées et distribuées au niveau des ports et points de débarquement.

Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'identifier, parmi les pêcheurs, un ou deux éléments influant qui peuvent servir de relais auprès des pêcheurs. Il est préférable d'utiliser à cet effet des jeunes qui sont bien connus par les pêcheurs et qui bénéficient de leur confiance. Des noms ont été même avancés pour Tabarka et pour Sidi Mechreg.

Principales conclusions et recommandations de l'atelier

Les principales conclusions et recommandations émises lors des différentes séances de l'atelier sont regroupées ci-après dans cette section du rapport.

- La pêche n'est pas la principale source de dégradation du milieu marin. La pollution et la plaisance sont des sources non négligeables.
- Pour ce qui est de la déclaration des zones marines à protéger et de la définition de la réglementation y afférente, il est important de ne pas se précipiter et de prendre le temps d'impliquer les pêcheurs et de les convaincre. Investir du temps dans la concertation est le seul moyen pour obtenir l'adhésion des pêcheurs aux objectifs des AMP.
- La mise en place de zonage assurant différents niveaux de protection a été proposée comme moyen pour mieux intégrer la pêche avec les AMP. Il a été cependant remarqué que l'instauration de zonage doit être accompagnée d'une bonne information auprès des utilisateurs de la mer. Il a été fortement recommandé d'impliquer les pêcheurs dans l'élaboration du zonage et de bien communiquer sur le zonage retenu.
- Pour la Galite, il est nécessaire d'élargir encore plus la concertation sur le zonage d'autant plus que d'après la Loi de 2009, il sera nécessaire de passer par une enquête publique. Celle-ci ne pourra aboutir à des conclusions positives que si les pêcheurs et les autorités concernées sont suffisamment préparés et conscients de l'intérêt de cette APMC.
- Le développement de l'aquaculture dans le nord de la Tunisie mérite qu'une réflexion approfondi soit menée notamment dans le cadre d'une planification spatiale rationnelle de l'utilisation des sites marins.
- Les textes législatifs relatifs à la pêche doivent être révisés notamment la Loi de 1994 qui n'est plus compatible avec la réalité du secteur de la pêche. La révision doit aboutir à la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion et de contrôle. L'application de ces textes nécessite la mise en place de tribunaux maritimes qui soient spécialisés. En effet les tribunaux ordinaires ne disposent pas des

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

compétences techniques nécessaires pour pouvoir traiter efficacement des dossiers liés à la pêche. La création de prudhommies a été également proposée.

- L'application de la loi en matière de réglementation de la pêche est le principal défi pour le secteur. Les instances changées du contrôle doivent être dotés de prérogatives et de moyens adéquats. De l'avis de certains participants à l'atelier, il est nécessaire de créer de nouveaux le corps de gardes pêche.
- Il est nécessaire de préparer un catalogue actualisé des engins de pêche utilisés en Tunisie. Ce catalogue doit contenir une description technique des engins et de leurs caractéristiques.
- Il est temps de réactualiser les estimations de stocks de pêche pour la zone nord, du moins pour les principales espèces. Il est en effet primordial que les mesures de gestion de la pêche ainsi que la sélection des réserves de pêche soient décidées sur la base de données scientifiques fiables.
- Outre la réglementation et le contrôle, plus d'effort doit être déployé pour sensibiliser le pêcheur. Les jeunes pêcheurs doivent être spécialement ciblés par les programmes de sensibilisation.
- La mise en place d'un réseau d'aires protégées marines dans le nord de la Tunisie doit être accompagnée de la mise en place d'un suivi scientifique et socioéconomique à long terme, permettant de mesurer les évolutions sur la base de séries de données standardisées et complètes dans le temps et dans l'espace.
- Le manque de communication/collaboration entre la recherche et la profession a été soulevé. Ila été proposé à cet égard de créer au sein des institutions de recherche une structure qui veille constamment à communiquer les résultats de la recherche.
- L'application en Tunisie de l'approche éco-systémique pour la pêche ne peut être envisagée dans l'immédiat en Tunisie, bien que cette approche peut résoudre une grande partie des problèmes du secteur. Son application nécessite des éléments de base qui sont absents pour le moment : contrôle efficace, système efficace d'échange de données et de flux d'information, meilleur relation recherche-profession-administration

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Listes des participants

Nom prénom	Institution	Tél	E-mail
Saba Guellouz	l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral – APAL	71 906 413	s.guellouz@apal.nat.tn
Leila Ben Abdeladhim	l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral – APAL	71 906 577	l.benabdeladhim@ apal.nat.tn
Anis Zarouk	l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral – APAL	22 520 775	Anis.zerrouk@ apal.nat.tn
Hassen Zaghdoudi	l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral – APAL	71 906 413	zaghdoudi.hassen@gmail.com
Wisem Houij	l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral – APAL	71 906 413	wissemouechtati@hotmail.fr
Inès Ben Hafsia	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture - DGPA	71 890593	Ines.benhafsia@yahoo.fr
Houda Mkacher Zouari	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture - DGPA	71 890 078	Houda.makacher@yahoo.fr
Abd elmajid Sahl	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture - DGPA	96 967 807	magidshel@yahoo.fr
Mohamed El Hédi Dridi	Garde marine de Bizert	98 729 447	
Mounir Skouhi	Garde marine de Bizerte	20 143 762	mounir Skouhi@hotmail.com
Mohamed Toumi	Garde marine de Tabarka	22 920 922	Toumimohamed80@yahoo.fr
Ali Ben Hamouda	Marine Nationale	97 446531	

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

Mr Béchir kwadir	CRDA Beja (Arrondissement de pêche)	98 916 124	pechebeja@hotmail.com
Nour Eddine Chamsi	CRDA Tabarka (Arrondissement de pêche)	97 460 109	Chemsi.nouredine@yahoo.fr
Nour Eddine Nsib	CRDA Bizerte (Arrondissement de pêche)	72 591 322	
Karima Azzouz	CRDA Bizerte (Arrondissement de pêche	23 737 512	Karimaazzouz2008@yahoo.fr
Hamadi Mathlouthi	APIP - Port de Bizerte	98 273 181	mathlouthi.Hamadi@yahoo.fr
Adel Gaamour	Institut Nationale de Sciences et de Technologies de la mer - INSTM	23 933 349	Gaamour.adel@instm.inrt.tn
Emna Ben Lamine	Institut Nationale Agronomique de Tunis - INAT	24 312 467	Emna.lamine@gmail.com
Raouya Ghanem	Institut Nationale Agronomique de Tunis - INAT	22447984	Raouia-ghanem@hotmail.fr
Dhikra Souidenne	Institut Nationale Agronomique de Tunis - INAT	22 278 931	souidenne@gmail.com
Manel SOLTANI	Faculté des Sciences de Tunis	50 460 759	Soltani1985m@gmail.com
Jamel Ksouri	Institut Supérieure de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte- ISPA	98 936 017	ksourijamel@yahoo.fr
Mohamed Chalgham	Institut Supérieure de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte- ISPA	97 131 796	Med.chalghaf@iresa.agrinet.tn
Meher Belakhel	Institut Supérieure de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte- ISPA	22 880 879	Meher2976@yahoo.fr
Sami Mili	Institut Supérieure de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte- ISPA	23 126 277	sami-mili@yahoo.fr
Mohamed Dellali	Faculté des sciences de Bizerte- FSB	72 591 906	mdallali@yahoo.fr
Mohamed Nejib Daly Yahia	Faculté des sciences de Bizerte- FSB	98 559 311	Nejib.daly@gmail.com
Hamouda Bayrem	Faculté des sciences de Bizerte- FSB	98 953 656	Hamouda.bayrem@gmail.com
Nouha Makhlouf	Faculté des sciences de Bizerte- FSB	25 739953	Nouha.m21@live.fr
Naoufel Haddad	Associations Tunisienne pour le développement de	21 505 993	haddad.naoufel@iresa.agrinet.tn

Avec le soutien financier de/With the financial support of :

	la pêche artisanale - ATDPA		
Yessine Skandrani	Associations Tunisienne pour le développement de la pêche artisanale - ATDPA	22 057 479	skandrani.yassine@iresa.agrinet.tn
Khmais Mechrgui	Association de Développement Local de Sejnene	98 442 250	mechkhem@yahoo.fr
Ridha Sahbani	Association de Développement Local de Sejnene	98 638 835	Ridha.sahbani@gmail.com
Mouafek Ghoulem	Association locale de développement de dmaine Cap Negro	22 898 720	gmouafek@gmail.com
Lobna Ben Nakhla	Centre des Activités Régional des Aires Spécialement Protégées – CAR/ASP	24 340 013	Lobna.bennakhla@rac-spa.org
Chedly Rais	Bureau d'étude OKIANOS	98 444 629	chedly.rais@okianos.org
Sami Ben Haj	Bureau d'étude THETIS	72 425 627	sbh@thetis-conseil.com
Moez Shaiek	THETIS / Institut Nationale Agronomique de Tunis	96 735 988	shaiekmoez@yahoo.fr
Badreddine Karoui	WWF Programme Méditerranée – Bureau de Tunis	71 707 238	bkaroui@wwftunis.org
Sami dhouib	WWF Programme Méditerranée – Bureau de Tunis	71 707 238	sdhouib@wwftunis.org
Faouzi Maamouri	WWF Programme Méditerranée – Bureau de Tunis	71 707 238	fmaamouri@wwftunis.org
Ghofrane Trabelsi	WWF Programme Méditerranée – Bureau de Tunis	71 707 238	gtrabelsi@wwftunis.org
Imen Rais	WWF Programme Méditerranée – Bureau de Tunis	71 707 238	irais@wwftunis.org
Marina Gomei	WWF Programme Méditerranée – Rome	+390684497355	mgomei@wwf.panda.org
Wided Mokhtar	Association sport subaquatique de Bizerte	22 846 809	Widedmokhtar17@yahoo.fr

Avec le soutien financier de/With the financial support of :